

Appel à manifestation d'intérêt concurrent pour l'exploitation de la capitainerie du port de NERAC

Préambule

L'immeuble dénommé capitainerie sis sur le terrain cadastré section Albret Communauté parcelle 832 à NERAC (47600) est actuellement occupé par la société GREMONT SAS, dans le cadre de son activité de promenade à bord d'un bateau à passagers stationné dans le port fluvial de Nérac, au lieu-dit « Cale haute », et de location à l'heure ou à la journée, de petits bateaux non habitables « les croisières du prince Henri »

La convention d'occupation temporaire liant la société GREMONT SAS à Albret Communauté expire en avril 2025.

La société GREMONT SAS souhaite poursuivre son activité, et ainsi bénéficier d'une convention d'occupation temporaire du domaine public pour une durée de 15 ans.

Aussi, et en application de l'article L2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques, Albret Communauté porte à la connaissance des tiers le fait qu'elle a été sollicitée pour la mise à disposition de locaux relevant du domaine public, en vue d'y poursuivre une activité de promenade à bord d'un bateau à passagers et location de petits bateaux non habitables, nécessitant l'utilisation du bâtiment dit capitainerie. L'activité comprend également l'organisation de repas, et de soirée en lien avec l'office de tourisme de l'Albret.

Albret Communauté est susceptible de faire droit à cette proposition, au regard de la pertinence de l'activité proposée.

Albret Communauté publie le présent appel à manifestation d'intérêt, afin de s'assurer, préalablement à la conclusion d'un contrat d'occupation temporaire du domaine public, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

Dans l'hypothèse où :

- un ou plusieurs autres opérateurs manifesteraient leur intérêt pour occuper le domaine public ici visé dans les conditions définies par le présent avis, Albret Communauté procédera à une sélection en application des critères énoncés ci-après ;
- aucune manifestation d'intérêt concurrente ne serait reçue dans le délai imparti, Albret Communauté pourra autoriser la SAS GREMONT, ayant manifesté son intérêt de façon spontanée à occuper le domaine pour y poursuivre son activité.

Albret Communauté se réserve le droit de renoncer, à tout moment de la procédure, à la présente consultation en vue de la mise à disposition du domaine public dont elle est gestionnaire. Cette renonciation n'ouvrira droit à aucune indemnisation des candidats, y compris de la SAS GREMONT.

Objet de la publicité

Appel à manifestation d'intérêts concurrents préalablement à la délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public portant sur l'exploitation de l'immeuble capitainerie pour l'exploitation d'une activité touristique en lien avec le port.

Localisation des biens mis à disposition

Rue de la Cale Haute - parcelle Albret Communauté n°832 NERAC 47600 :

- Immeuble capitainerie; y compris les sanitaires ;
- Portion de Baïse située entre les deux ponts de Nérac d'une longueur de 205 mètres ; permettant le cas échéant d'amarrer les bateaux ;
- Anneaux d'amarrage (suivant nombre à définir) ;

A toutes fins utiles, il est précisé que l'autorisation d'occupation englobe l'action d'embarquer, débarquer, installations d'équipements nécessaires à l'activité sous réserve d'agrément préalable.

Albret Communauté ne met à disposition ni les équipements, ni le mobilier nécessaire à l'utilisation et exploitation des différents espaces, à l'exception de la terrasse en bois attenante à la capitainerie

Durée et caractéristiques de l'occupation

15 ans à compter du 1^{er} avril 2025 sous réserve de signature par toutes les parties.

Il est rappelé que la convention conclue à l'issue de la présente consultation est une autorisation d'occupation temporaire du domaine public, précaire et révocable, non constitutive de droits réels. L'occupation ne s'entend ni d'un marché public, ni d'une concession au sens du code de la commande publique.

Redevance d'occupation : 22 000€/an, soumise à révision annuelle

Remise des dossiers

En cas de manifestation d'intérêt, un dossier complet devra être adressé, au plus tard le **17 février 2025 à 17h**, par tout moyen permettant de donner une date de réception certaine (charge de la preuve pour le candidat), et notamment par LRAR et/ou remise contre récépissé à l'adresse suivante :

Albret Communauté

Centre HAUSSMANN 10 place Aristide Briand

47600 Nerac

Composition du dossier

Le dossier devra comprendre à minima :

- Une présentation générale du candidat, y compris extrait Kbis et attestations de régularité sociale et fiscale à jour ;

- Une présentation de l'activité qu'il entend réaliser, le montant de la redevance proposée si elle est supérieure à celle décrite ci-avant, et le plan d'affaire associé.

Critères de sélection

Les dossiers seront sélectionnés comme suit :

- Qualité du projet 65%
- Qualité du business plan 35%

Le dossier classé en 1^{ère} position, y compris celui de la SAS GREMONT, sera retenu.

Visites sur site

Visites libres

Renseignements techniques et administratifs

Exclusivement par mail : juridique@albretcommunaute.fr